Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 35 (1955)
Heft: 7-8

Artikel: Évolution de la situation en Afrique du Nord et au Sahara
Autor: Georges-Picot
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-888142

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

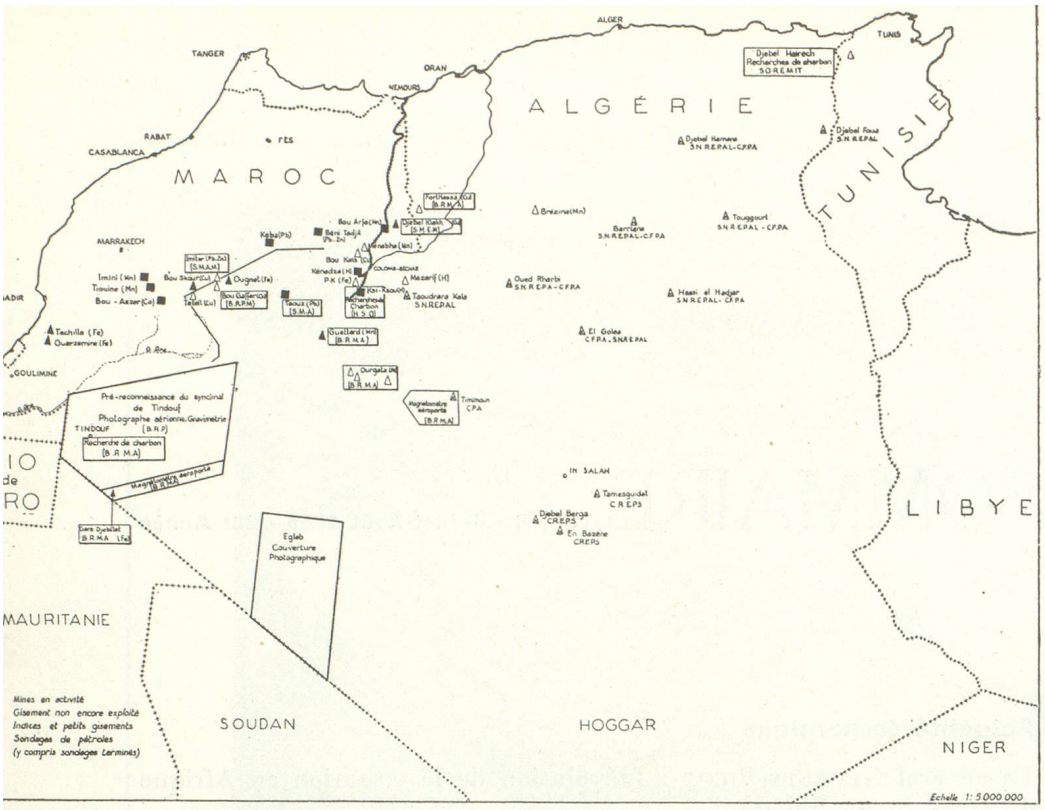

Évolution de la situation en Afrique du Nord et au Sahara

PAR

M. LE GÉNÉRAL GEORGES-PICOT

Nous avons le plaisir de publier ici quelques extraits de la conférence prononcée par M. le Général Georges-Picot devant les membres de notre compagnie réunis à Paris le 26 mai dernier, à l'occasion de notre Assemblée générale.

La structure juridique de l'Union française

Aux termes de notre constitution de 1946, l'Union française se compose, d'une part de la République française, d'autre part des États et territoires associés, liés à la République française par l'acte qui les fait entrer dans l'Union française.

La République française comprend :

— la France métropolitaine,

— les départements d'outre-mer (les trois départements d'Algérie, les Antilles, la Guyane, la Martinique, la Guadeloupe, la Réunion),

— les territoires d'outre-mer (l'Afrique noire tout entière : Afrique occidentale, Afrique équatoriale, Madagascar, Côte française des Somalis; la Nouvelle-Calédonie, Tahiti, les Iles du Pacifique).

Les États associés sont actuellement au nombre de trois : le Vietnam, le Cambodge et le Laos.

Vous constaterez que restent en dehors de la Constitution deux entités : les anciens protectorats — Tunisie et Maroc — et les anciennes colonies allemandes devenues territoires sous mandat en 1919, et territoires sous tutelle en 1945. Si ces territoires ne sont pas mentionnés dans la Constitution, c'est que, dans l'esprit des constituants, les protectorats devaient évoluer vers le statut des États associés, ce qui n'a pas eu lieu encore, et que les territoires sous tutelle devaient évoluer vers le statut des territoires d'outre-mer.

Aperçu démographique et économique de l'Afrique française

Nous devons distinguer, en Afrique, trois parties très différentes.

D'une part, l'Afrique du Nord, bande côtière extrêmement peu profonde au nord de l'Atlas, qui est caractérisée par une démographie considérable.

Quand nous sommes arrivés en Algérie, en 1830, il y avait 1 million et demi d'habitants. Aujourd'hui il y en a 10. A la cadence de l'accroissement de 250.000 par an, il n'est pas exclu qu'à la fin du siècle, il y ait 20 millions d'habitants en Algérie.

En Tunisie et au Maroc, même développement : quand nous sommes arrivés au Maroc, il y avait 4 millions d'habitants; aujourd'hui, il y en a 9 millions.

S'il y a relativement peu d'Européens en Tunisie, il y en a beaucoup en Algérie : 1 million pour 9 millions de Musulmans. Mais il y en a également pas mal au Maroc : plusieurs centaines de mille, nous ne sommes pas très loin du million non plus.

Caractéristique encore de cette région de l'Afrique du Nord : c'est un pays pauvre. Évidemment, il y a des terres, mais il faut les irriguer pour qu'elles soient vraiment fertiles. Les ressources minières ne sont pas considérables, à part les phosphates, encore un peu de fer, peut-être pas pour très longtemps.

De telle sorte que vous voyez le problème terrible qui se pose à la France et à l'Union française : voilà une zone peu étendue, avec une population extrêmement dense et qui se multiplie très rapidement, au surplus, avec une forte majorité musulmane, installée sur un pays dont les ressources sont limitées.

D'autre part, l'Afrique noire, qui comprend les territoires d'A. O. F. et d'A. E. F.

Là, la situation n'est pas la même : la population est clairsemée, elle varie de 1 à 4 habitants au kilomètre carré, 5 parfois. Elle se développe, mais à une cadence moins rapide que celle de l'Afrique du Nord, et enfin les possibilités du sol et du sous-sol, surtout compte tenu de la densité de la population, sont infiniment plus favorables qu'en Afrique du Nord.

Enfin, entre les deux, se situe cette immense

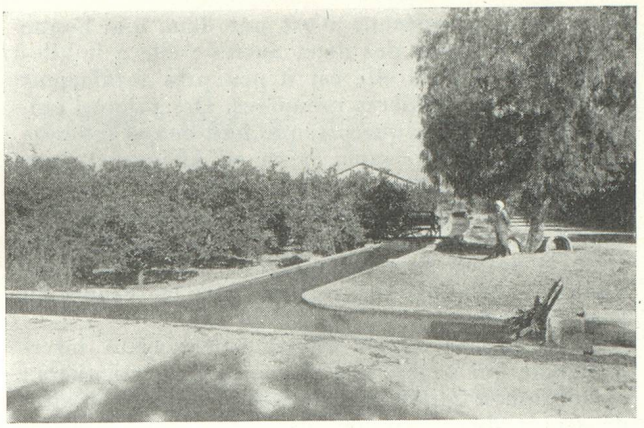

« Les deltas, une fois irrigués, donneraient des rendements très élevés. »
Périmètre d'irrigation de Perrégaux (Algérie).

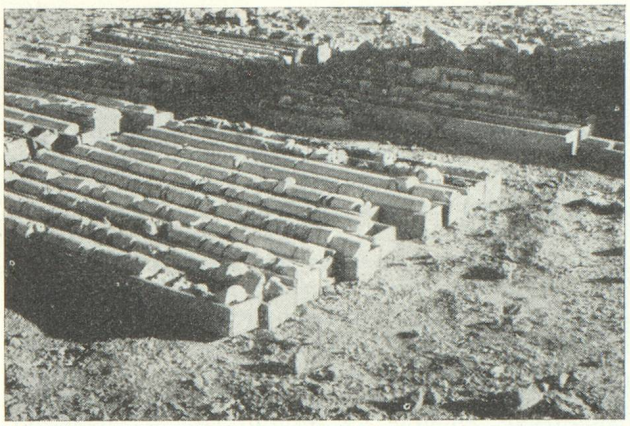

La construction d'un barrage nécessite des travaux de préparation considérables. Voici des carottes de sondages effectués à Djorf Torba, à l'ouest de Colomb-Béchar.

étendue, grande dix fois comme la France métropolitaine, qui s'appelle le Sahara et qui est à peu près totalement vide d'habitants (sur 5 millions de kilomètres carrés, quelques centaines de milliers de nomades et d'esclaves de ces nomades qui cultivent les oasis), mais dont le sous-sol renferme des richesses considérables, un peu dans tous les domaines.

L'Afrique du Nord et le Sahara

Une des préoccupations françaises, la première préoccupation française, est de développer le niveau de vie des populations.

Quand on parle d'augmenter le niveau de vie, il s'agit, certes, d'arriver à ce que chaque individu ait un peu plus de francs à sa disposition chaque année, mais il s'agit aussi de trouver du travail pour cette population qui se développe.

Si en Afrique noire la main-d'œuvre est plutôt en quantité insuffisante, en Afrique du Nord il y a un excédent considérable de main-d'œuvre. Preuve en soit le fait que cette main-d'œuvre française, puisque les Algériens sont des Français, débarque en France et peuple les usines, en particulier celles de la région parisienne, d'une main-d'œuvre que beaucoup d'industriels prisent beaucoup. Au surplus, cette émigration permet indirectement de faire vivre l'Algérie puisque l'année dernière, rien que les mandats postaux envoyés par les Algériens de France à leurs familles ont atteint 35 milliards de francs, auxquels s'ajoute une somme égale transférée par d'autres voies.

Le développement agricole

Si la pluie est rare dans les plaines, l'Atlas avec ses hauteurs de 3.800 ou 4.000 mètres, et le Hoggar avec ses hauteurs de 4.000 mètres, constituent tout de même des châteaux d'eau. Les fleuves sont nombreux, les uns se déversant vers la mer, et ce sont ceux que nous utilisons, les autres dévalant vers le Sud, les fleuves sahariens, très nombreux en particulier dans la partie occidentale. Certains sont considérables et écoulent des centaines de millions de mètres cubes d'eau par an, mais sont actuellement des fleuves sauvages que l'on n'utilise pas. Ils dévalent de l'Atlas en détruisant tout sur leur passage, puis, arrivés dans la plaine, ils s'épandent dans ce qu'on appelle des deltas. Ce sont des régions de 100, 200, 300.000 hectares où l'eau séjourne quelques jours pour s'écouler doucement sous le Sahara, alimentant cette couche d'eau qui, si on l'élevait de 50 mètres en moyenne, transformerait en mer la moitié du Sahara.

Or, ces fleuves déposent, depuis des centaines de siècles, des limons dans les deltas, de telle sorte que ces deltas sont dans une situation comparable à celle de la vallée du Nil. Cela nous incite à domestiquer ces fleuves, à faire des barrages (probablement des barrages souterrains parce que l'évaporation coûte trop cher), à les canaliser et à irriguer les deltas pour que l'eau, après utilisation, continue à s'écouler sous le Sahara, car il n'est pas possible d'en priver les oasis.

Les deltas, une fois irrigués, donneraient des rendements très élevés : les essais faits dans la plaine d'Abadla ont montré que l'on pouvait faire jusqu'à dix coupes de luzerne par an. Ils permettraient, comme dans le delta du Nil, de faire du coton à longues fibres, qui est un coton rare, difficile à faire parce qu'il exige beaucoup d'eau et pas de pluies.

Malgré ces possibilités d'irrigation, la véritable solution au problème des bouches à nourrir et des emplois à trouver pour la masse des Arabes qui va se développer dans les prochaines années, c'est le bassin du Niger et le bassin du Tchad, peut-être celui de l'Oubanghi, qui pourront employer des millions et des dizaines de millions de cultivateurs, mais à une condition : c'est qu'on fasse disparaître l'éloignement, donc que l'on établisse des communications faciles à travers le désert.

Les transports

C'est pourquoi nous considérons qu'une des premières choses à faire — et c'est le rôle des Français — c'est de pousser le chemin de fer Niger jusqu'à Abadla. Cela ne coûte pas très cher, parce qu'il n'y a pas beaucoup d'ouvrages d'art, il ne doit en coûter qu'une vingtaine de millions de

francs français par kilomètre, pour 2.000 kilomètres; répartie sur plusieurs années une telle dépense serait d'un ordre de grandeur admissible.

A partir du moment où nous aurons une voie de chemin de fer équipée sans transmissions, sans téléphone, sur laquelle circuleront des trains-cargos de 10.000 tonnes équipés avec T. S. F., le prix de revient du transport tombera à deux francs la tonne-kilomètre.

Le jour où nous aurons créé à Colomb-Béchar le centre que nous voulons créer, le jour où nous aurons le ciment à 9.000 francs la tonne, et que nous pourrons le transporter pour 4.000 francs au lieu de l'avoir à 50.000 francs, et lorsque les produits industriels pourront arriver dans les meilleures conditions, lorsque les produits du sol pourront être évacués dans des conditions similaires, à ce moment l'équipement sur une grande partie du bassin du Niger et du Tchad sera possible.

Vous me direz : cela va être très long, c'est très loin, est-ce qu'on ne peut pas faire autre chose? Est-ce qu'il n'y a pas une autre façon d'agir?

Il y a une autre façon, plus immédiate, d'aider les habitants de l'Afrique du Nord, et le Gouvernement français y songe beaucoup également : c'est la voie de l'industrialisation.

L'industrialisation

Le premier problème est celui de l'énergie : l'Algérie ne consomme que 80 kWh par habitant contre 4.000 pour la Suisse. Mais l'énergie électrique est chère : 11 francs le kWh.

Or, depuis quelques années, ou plus exactement quelques mois, nous avons, à ce point de vue, des perspectives nouvelles et très encourageantes : c'est le gaz de pétrole qui est une certitude et le pétrole qui est une probabilité au Sahara.

Vous savez que nous avons au Sahara 3 millions de kilomètres carrés de terrains sédimentaires. Il y a quatre compagnies qui, depuis deux ans, travaillent au Sahara. Actuellement, l'une d'entre elles a obtenu des jaillissements importants de gaz de pétrole dans cette région, et on peut dire qu'un peu partout, des indices permettent de penser que le gaz de pétrole va jaillir au Sahara.

D'autre part, on a trouvé tout récemment des terrains imprégnés d'huile, de telle sorte qu'aujourd'hui aucun pétrolier ne conteste qu'il y a du pétrole au Sahara. Il s'agit maintenant de le trouver. Vous savez toutefois qu'on peut chercher longtemps avant de tomber exactement sur les gisements. Néanmoins, étant donné ces indices très nets, étant donné la configuration du sol et l'immensité du bassin, aujourd'hui les géologues et les pétroliers sont convaincus que le bassin pétrolier du Sahara sera ou devrait être dans quelques années une des plus grandes richesses mondiales en perspective. Il offrira alors des possibilités uniques d'expansion aux industries européennes.

L'industrie européenne et l'Afrique

Le monde offre actuellement le spectacle de trois très grosses industries : l'industrie américaine, l'industrie européenne et l'industrie soviétique. L'industrie européenne n'est pas dans une bonne situation vis-à-vis des deux autres : elle a le kilowatt plus cher et elle est à peu près totalement dépourvue de matières premières. Or, aujourd'hui, la preuve est faite que presque tout ce qui manque à l'industrie européenne, existe en Afrique et dans des conditions d'exploitation et de prix intéressantes. Pour mettre en valeur de telles richesses, il faut arriver à une extra-territorialité des sociétés. D'où la notion de *sociétés agréées*, votée par l'Assemblée algérienne et ratifiée par la France il y a six mois.

La « société agréée » sera une société internationale qui bénéficiera d'avantages particuliers : exemption d'impôts, de droits de douane, égalité de statut du personnel de toutes nationalités, faculté de contracter des emprunts internationaux.

Voilà le cadre général qui vient d'être établi.

En terminant, je voudrais vous dire un mot de ce que la Suisse ou les Suisses pourraient trouver dans ces affaires.

Comme je vous l'ai dit, la conception du Gouvernement français est très nette : ces grands ensembles seront des ensembles eurafricains, et la création de l'« Association européenne» en est la preuve.

Comment est-ce que la Suisse pourra participer et quel intérêt aurait-elle à participer à ces grands ensembles?

D'abord, vous avez une technique qui est bien connue, qui est justement cotée dans le monde, enfin, et il est certain que dans les grands ensembles nous serons toujours heureux de voir venir des techniciens et des spécialistes suisses.

D'autre part, la Suisse constitue un marché de capitaux qui ne demandent qu'à se placer à l'étranger et qui ont, je ne vous le cacherai pas, la réputation de ne se placer qu'à bon escient et après avoir examiné à la loupe tous les aspects du problème. Or, un emprunt international garanti par l'ensemble de groupes industriels européens, par exemple, c'est tout de même une garantie qui pourrait, dans les milieux financiers suisses, inspirer une certaine confiance.

Enfin, ces ensembles vont entraîner des immobilisations et des investissements considérables. Il est bien certain que là encore cela pourra être, pour l'industrie suisse, un débouché important. Il va sans dire que dans ces grands ensembles, une part importante pourra être faite à l'industrie suisse, d'autant plus importante si, comme nous l'espérons, la Suisse accepte de participer assez largement aux emprunts internationaux qui seront lancés à cette occasion.

Ce n'est pas la France qui, à cent pour cent, équipera les territoires d'outre-mer. Tout le monde se rend compte aujourd'hui que ce n'est pas possible. Ce n'est pas à l'échelle d'un pays de quarante millions d'habitants, comme la France, qui a été ruiné par deux guerres.

Par conséquent, créons cela ensemble, à partir de l'année prochaine, sur une base eurafricaine, dans laquelle la collaboration suisse sera la bienvenue.

G. GEORGES-PICOT